



Note de synthèse, conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne, 17 février 2016, 1^{ère} session

Expériences accumulées par les parlements dans le domaine de la coordination économique renforcée et de la gouvernance

Introduction générale

Le titre IV du [traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire](#) concerne la coordination des politiques économiques et la convergence. La première partie de la journée sera consacrée à l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les États membres à propos des mesures destinées à renforcer la croissance économique, la convergence et la compétitivité (comme le prévoit l'article 9). Les délégations sont invitées à mettre en commun leurs expériences en vue d'œuvrer à une coordination plus étroite de la politique économique.

ARTICLE 9

Sur la base de la coordination des politiques économiques définie dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les parties contractantes s'engagent à œuvrer conjointement à une politique économique qui favorise le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire et qui promeut la croissance économique grâce au renforcement de la convergence et de la compétitivité. À cette fin, les parties contractantes entreprennent les actions et adoptent les mesures nécessaires dans tous les domaines essentiels au bon fonctionnement de la zone euro, en vue de réaliser les objectifs que constituent le renforcement de la compétitivité, la promotion de l'emploi, une meilleure contribution à la soutenabilité des finances publiques et un renforcement de la stabilité financière.

Contexte

Le 26 novembre 2015, la Commission a publié son [paquet du Semestre européen 2016](#), qui comprend l'examen annuel de la croissance, le rapport sur le mécanisme d'alerte et le projet de rapport conjoint sur l'emploi. Par ailleurs, elle a publié une proposition de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une proposition de règlement établissant le programme d'appui à la réforme structurelle et un document de travail sur les obstacles à l'investissement au niveau national.

La publication du [rapport sur le mécanisme d'alerte](#) (RMA) est le point de départ de la [procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques](#) (PDM), qui vise à identifier et à traiter les déséquilibres qui entravent le bon fonctionnement des économies des États membres et l'économie de l'Union. Dans les [conclusions](#) de la réunion ECOFIN du 15 janvier 2016, le Conseil a confirmé que des bilans approfondis seront réalisés pour dix-huit États membres. Ces bilans seront publiés en février 2016 et serviront de base (conjointement avec les programmes nationaux de réforme et les programmes de stabilité ou de convergence) à l'élaboration des recommandations par pays pour 2016. Le Conseil souligne que d'importantes difficultés subsistent et que de nouvelles mesures sont nécessaires pour s'attaquer aux déséquilibres, en particulier aux niveaux élevés d'endettement, au chômage élevé ainsi qu'à la tendance au recul de la croissance potentielle et de la productivité.



Les déséquilibres macroéconomiques sont décelés grâce à un [tableau de bord](#) comportant différents seuils. Cette année, trois indicateurs ont été ajoutés aux quatorze existants: taux d'activité, chômage à long terme et chômage des jeunes. Dans ses [conclusions](#) du 15 janvier, le Conseil ECOFIN a fait part de son inquiétude quant à l'ajout de trois nouveaux indicateurs en matière d'emploi. Selon le Conseil, cette mesure risque de compromettre l'efficacité du tableau de bord en tant que dispositif d'alerte précoce pour la constatation, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques.

Les principales priorités de [l'examen annuel de la croissance](#) 2016 restent inchangées par rapport à 2015: relancer l'investissement, poursuivre les réformes structurelles afin de moderniser nos économies et mener des politiques budgétaires responsables. L'examen de la croissance révèle que l'économie de l'Union connaît une légère reprise. Néanmoins, les performances économiques, les conditions sociales et la mise en œuvre des réformes restent inégales dans l'Union. La reprise profite de facteurs positifs temporaires comme les prix bas du pétrole, un euro relativement faible et des politiques monétaires accommodantes. Dans le même temps, des freins apparaissent, tels que les préoccupations en matière de sécurité, les tensions géopolitiques et l'afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Cette année, la Commission a, pour la première fois, publié ses [recommandations concernant la politique économique dans la zone euro](#) en même temps que l'examen annuel de la croissance et que le rapport sur le mécanisme d'alerte. L'objectif poursuivi est d'intégrer davantage les considérations nationales et celles de la zone euro dans le cadre de la gouvernance économique de l'Union. Les défis communs peuvent ainsi mieux être pris en compte dans les recommandations par pays.

En septembre 2015, le Parlement européen a publié une [analyse approfondie](#) concernant la participation des parlements nationaux aux programmes de stabilité ou de convergence et aux programmes nationaux de réforme. Sur la base des informations présentées, l'on constate qu'environ 50 % des programmes font référence à la participation des parlements nationaux. Les modalités de cette participation sont très variables.

Dans sa [résolution](#) du 17 décembre 2015, le Parlement a exhorté la Commission à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord interinstitutionnel sur la gouvernance économique européenne, et il a insisté pour que celui-ci garantisse, dans le cadre des traités, que la structure du Semestre européen permette un contrôle parlementaire régulier et efficace.

Le bilan de la mise en œuvre des recommandations par pays est, jusqu'ici, peu satisfaisant (voir le [document "En bref" \(At a glance\) élaboré par le Parlement européen](#)). C'est ce constat, notamment, qui a amené la Commission européenne, au printemps 2015, à proposer une rationalisation du processus du Semestre européen.

Points à discuter

- Quelles expériences sont menées actuellement en vue d'œuvrer à une coordination plus étroite de la politique économique?
- Quels liens existent, dans la pratique, entre les différents critères de convergence économique? Quelles améliorations pourrait-on proposer à cet égard? En quoi cela peut-il contribuer à améliorer le contrôle parlementaire?



- Comment les États membres gèrent-ils les problèmes structurels qui pèsent sur la croissance économique, tels que la hausse des dépenses de santé ou des coûts des retraites?
- Le cadre institutionnel actuel de la gouvernance économique européenne offre-t-il aux parlements des possibilités suffisantes de coopération au sujet des bonnes pratiques?
- Comment améliorer, au niveau national, l'adhésion politique dont bénéficie la mise en œuvre des recommandations du Conseil?

Contributions

[M. Jeroen Dijsselbloem](#), président de l'Eurogroupe, passera en revue la situation macroéconomique actuelle de l'Union. Il va réfléchir en particulier sur le système actuel de coordination économique et la voie à suivre pour améliorer cette situation.

En se fondant sur les derniers [résultats de recherche](#), [M. Kees Vendrik](#), vice-président de la Cour des comptes des Pays-Bas, mettra en évidence une série de points faibles liés à la complexité des mécanismes institutionnels qui sous-tendent la gouvernance économique européenne et au manque de transparence dans l'application des critères d'évaluation de la situation des États membres. Par ailleurs, M. Vendrik abordera les dispositifs de gouvernance régissant le contrôle démocratique exercé sur la politique macroéconomique de l'Union.

Selon les [prévisions économiques européennes de l'automne 2015](#) publiées par la Commission, le PIB de la France devrait progresser de 1,4 % en 2016. Néanmoins, les chiffres du chômage ne s'amélioreront pas avant 2017 et le déficit budgétaire, même s'il est en baisse, devrait s'élever à 3,4 % en 2016. [M^{me} Valérie Rabault](#), rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale française exposera les efforts entrepris par la France pour faire face aux nouveaux défis économiques.

Le 17 décembre 2015, le Parlement européen a adopté une [résolution](#) sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne, dans laquelle il souligne le besoin d'un contrôle parlementaire renforcé. [M. Roberto Gualtieri \(IT, S&D\)](#), député au Parlement européen, se penchera sur la question de savoir si le cadre institutionnel actuel de la gouvernance économique européenne offre aux parlements des possibilités suffisantes de coopération au sujet des bonnes pratiques.